

Séance du 15 mai 2017

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
11	14
<u>Date de la convocation :</u> 09 mai 2017	
<u>Date d'affichage :</u>	

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes, Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Emmanuelle LAURENT, Stéphanie RIOCREUX.
MM. Claude BOISDRON, Sébastien COLMAN, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Christian SOUCHU, Sébastien TOQUARD.

Excusés : Mme Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU (pouvoir à Cyrille HALLIEN)
MM Pierre-Alexandre BRODSKY (pouvoir à Christian SOUCHU),
Patrick PLANTIER (pouvoir à Claude BOISDRON).

Secrétaire de séance : M. Claude BOISDRON

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

Commission développement économique : Monsieur SOUCHU informe que la commission travaille à l'harmonisation des aides aux entreprises.

Commission environnement : Monsieur NION a informé que les compétences actuellement exercées par le SIACEBA seraient reprises au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes (dissolution du syndicat induit par la loi NOTRe). Des travaux majeurs, notamment la restauration des rives de Loire, vont engendrer une hausse des coûts, qu'il conviendra de maîtriser par la recherche de financements.

Commission enfance-jeunesse : Monsieur HALLIEN a indiqué que les travaux du city-stade sont presque achevés.

Délégations syndicales :

SMIPE : Une nouvelle collecte d'amiante à destination des particuliers sera organisée le 10 juin prochain.

SITS : En raison des travaux prévus sur le pont de Port-Boulet, le ramassage scolaire sera avancé de 20 minutes tous les matins, du 06 juin au 07 juillet.

Les familles ont jusqu'au 10 juillet pour déposer en ligne leurs inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée prochaine. Passé ce délai, des pénalités financières seront appliquées.

PNR : Madame RIOCREUX a participé le 12 mai à une rencontre entre agents du PNR, chercheurs et élus sur la thématique de la résilience des territoires.

SIACEBA : Monsieur NION a reçu les propriétaires des parcelles bordant le Changeon que la commune souhaite acquérir afin de pouvoir y implanter la passerelle. Ce dossier est en bonne voie de finalisation.

SIVOM Scolaire : M. COLMAN a accompagné les classes de CM1 et CM2 lors du voyage scolaire dans le marais poitevin. Les enfants et les enseignantes sont revenus contents de leur voyage.

Commissions municipales :

Commission cimetièrè : La commission devra se réunir rapidement afin de définir l'emplacement de l'ossuaire et étudier les possibilités d'installation de nouveaux columbariums.

Commission affaires scolaires : Monsieur HALLIEN et la commission affaires scolaire ont rencontré les membres de l'association de cantine scolaire de Benais pour évoquer l'avenir de l'association. Une réunion sera organisée fin juin, à laquelle les parents des maternelles et Cp seront également conviés. L'assemblée générale est prévue pour octobre.

Commission vie associative : Madame le Maire a fait part au Conseil municipal des remerciements envoyés par de nombreuses associations suite à l'attribution des subventions.

Commission bâtiment : Les travaux d'accessibilités de l'école et du stade prévus cette année débiteront le 10 juin et devraient être terminés pour le 15 août. Les artisans ont été rencontrés.

Commission information : Monsieur NION informe que la maquette du bulletin est quasiment terminée.

CCAS : Le goûter des aînés sera organisé le jeudi 08 juin à 15h30.

01 : D2017-21 : TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN RELAIS POSTE COMMERCANT

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 01

Vu le protocole d'accord du 1^{er} juin 2005 entre la Poste et les représentants des commerçants et artisans relatif à l'organisation des relais Poste,

Madame le Maire expose que, compte tenu de la faible activité de l'actuel bureau de Poste de la commune, les dirigeants de La Poste envisagent sa fermeture à bref délai.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que La Poste souhaite mettre en place un point relais postal avec un commerçant de la commune qui permet aux usagers d'effectuer des opérations postales de base chez un commerçant volontaire.

Madame le Maire précise par ailleurs que toutes les démarches utiles pour conserver le bureau de poste ont été accomplies depuis 2001 mais qu'il convient maintenant de trouver une solution adaptée aux besoins de la population. Chacun ayant pu constater les fréquentes fermetures du guichet et les horaires inappropriés parfois avec la vie du bourg.

Après avoir recueilli l'avis favorable de Mme Ferreira pour contractualiser avec la Poste afin d'ouvrir un relais poste commerçant dans sa boulangerie-pâtisserie multiservices, une réunion publique a été organisée le samedi 25 mars 2017 par la municipalité afin de présenter la démarche et le projet de transfert et pouvoir échanger avec la population.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la décision de fermeture du bureau de poste communal prise par la direction de La Poste et de la proposition de relais poste qui lui est faite,

PREND ACTE que si la convention relais poste commerçant était rompue pour quelque motif que ce soit, la municipalité ouvrirait un point poste communal aux conditions de contractualisation en cours à la date de la présente délibération.

ACCEPTE dans l'intérêt des habitants, la mise en place d'un relais Poste commerçant.

02 : D2017-22 : **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°201-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2017 afin de tenir compte de l'amortissement sur l'exercice des subventions d'équipement versées en 2016 à l'occasion des travaux effectués sur la commune par le SIEIL (remise en conformité des armoires électriques et enfouissement de réseaux rue du Fort Hudeau) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
6811- Dotation aux amortissements	/	826.00 €	/	/
TOTAL :	/	826.00 €	/	/

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
28041581 : Amortissement des immo / Autre groupements / biens mobiliers	/	/	/	470.00 €
28041582 : Amortissement des immo / Autre groupements / Installations	/	/	/	356.00 €
TOTAL :	/	/	/	826.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE la présente modification du budget 2017.

03 : D2017-23 : **AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE**

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire informe le Conseil qu'un point financier a été réalisé avec l'association de Cantine scolaire de Benais et qu'il convient d'augmenter la participation que la commune verse à l'association principalement pour permettre le financement de hausses de salaires qui étaient gelés depuis plus de cinq ans.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter le montant de la prestation versée mensuellement à l'Association Cantine

Scolaire de BENAIS à 2 550 €, au lieu de 2 400 €, à compter du 1er juin 2017. Le marché public passe donc de 28 800 € à 29 850 € pour l'année 2017.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget, chapitre 011, article 6042

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'avenant à la convention de gestion avec l'association Cantine Scolaire de Benais.

04 : D2017-24 : **ADHESION DE PORTS SUR VIENNE ET RETRAIT DE SAZILLY DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37**

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 08 mars 2017 approuvant l'adhésion de la commune de Ports sur Vienne,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 08 mars 2017 approuvant le retrait de la commune de Sazilly,
Considérant qu'il est demandé à chaque commune adhérente de se prononcer sur ces adhésions et retraits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la commune de Ports sur Vienne au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

EMET UN AVIS FAVORABLE au retrait de la commune de Sazilly au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

05 : D2017-25 : **MODIFICATION DES DELEGUES AU SIEIL 37**

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-7 et L 5212-8,

Vu la délibération n°2014-32 du 02 juin 2014, constatant l'élection des délégués aux structures intercommunales,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants pour représenter la commune au sein des syndicats auxquels elle adhère,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que Monsieur Claude BOISDRON, actuel délégué titulaire, et Monsieur Sébastien COLMAN, actuel délégué suppléant, souhaitent intervertir leur rôle de titulaire et suppléant,

Élection du délégué titulaire :

Nombre de bulletins : 14 Bulletins blancs/nuls : 00

Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

– Monsieur Sébastien COLMAN : quatorze (14) voix

Ayant obtenu la majorité absolue-relative, monsieur Sébastien COLMAN a été proclamé délégué titulaire du SIEIL 37.

Élection du délégué suppléant :

Nombre de bulletins : 14 Bulletins blancs/nuls : 00

Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- M. BOISDRON Claude : quatorze (14) voix

Ayant obtenu la majorité absolue-relative, M. BOISDRON Claude a été proclamé délégué suppléant du SIEIL 37.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune sera classée en Zone de Revitalisation Rurale à compter du 1^{er} juillet 2017.

Madame le Maire informe que la commune, ainsi que l'ensemble des communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, sont désormais intégrées au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays Loire Nature.

Madame le Maire a fait part au conseil municipal des remerciements fait à la municipalité pour l'attention apporté lors d'un décès.

Monsieur BOISDRON a informé qu'un nouveau boucher-charcutier, Michaël et Nathalie GIRARD, installent leur camion le lundi matin de 8h30 à 12h30 devant la boulangerie.

Agenda :

27/05 : Spectacle déambulatoire « sève qui pleut » - RDV à 16h au conservatoire

28/05 : Brocante organisée par le comité des fêtes

08/06 : Goûter des aînés

17/06 : Fête des écoles

03/09 : Balade gourmande

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 juin 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H 00

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
		Excusé		
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
				Excusé
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
	Excusée			